

Shirley Turnbull  
Introduction aux sciences politiques II  
POLI 278  
Jeff Potkins  
31 mai 2016

### **Réforme électorale : pas pour maintenant**

*Si le système électoral canadien doit être réformé, les Canadiens doivent être sûrs que le système suivant constituera une amélioration par rapport au statu quo. Les discussions sur la réforme électorale devraient porter, entre autres, sur la stabilité et la représentation des intérêts des minorités. Toutefois, l'une est souvent perçue comme monnaie d'échange contre l'autre. La composition du Parlement est-elle moins importante au Canada, ou faut-il continuer de structurer le Parlement de manière à ce qu'il agisse dans l'intérêt des citoyens? Les défenseurs de la représentation proportionnelle observent la composition du Parlement, tandis que les partisans du système majoritaire se penchent sur ses décisions. Les résultats des systèmes électoraux dépendent de nombreux facteurs, et nous devons déterminer quel est le meilleur système électoral pour le Canada à la lumière de notre histoire, de la composition de notre société et de nos structures politiques.*

Lorsqu'on perçoit un problème dans un système politique, on intègre la réforme électorale dans le programme politique. La proportionnalité est un effet mécanique majeur des systèmes électoraux et un principe récurrent incontestablement difficile à appliquer au Canada. Les systèmes de représentation proportionnelle (PR) semblent bien répondre à ce critère. Cependant, des facteurs comme la grandeur de la circonscription et les seuils légaux font apparaître d'autres sources de disproportionnalité dans les systèmes de représentation proportionnelle.<sup>1</sup> Le vote

---

<sup>1</sup> Moser, Robert G. *Electoral Systems and Political Context*, 1<sup>ère</sup> édition. Cambridge University Press, 20120928. Bibliothèque VitalSource en ligne

préférentiel (VP) est assez semblable au système uninominal majoritaire à un tour, car ces systèmes sont tous deux fondés sur des circonscriptions uninominales, mais comme il est impossible d'attribuer un siège de manière proportionnelle, cela entraîne une disproportionnalité des résultats.

### **Système uninominal majoritaire à un tour**

Dans les systèmes uninominaux à scrutin majoritaire, le système uninominal majoritaire à un tour (SUMT) remplit tout à fait ses promesses. Or, ce n'est pas le système idéal pour une démocratie multipartite. Peu importe le fait que le SUMT produit des majorités sujettes à caution, une pluralité créée par un petit écart de voix entre les principaux partis entraîne souvent la mise en place d'un gouvernement stable à parti unique. La structure de pouvoir centralisé considérée comme autoritaire est combattue de manière contradictoire à l'échelle locale, où des membres locaux du parti sélectionnent eux-mêmes les candidats avec une intervention minimale du parti national. Cette responsabilisation géographique est importante pour les Canadiens, car les députés élus représentent non pas seulement leur propre parti, mais l'ensemble des électeurs de leur circonscription, quel que soit le parti pour lequel ces derniers ont voté, et qu'ils peuvent perdre leur siège s'ils ignorent les besoins de leur circonscription. L'un des atouts les plus importants du SUMT est d'offrir la possibilité de changer de gouvernement.

Les systèmes uninominaux à scrutin majoritaire sont perçus comme exerçant une contrainte sur les régimes des partis. Le nombre de partis présents au Parlement est bien plus bas dans ces systèmes que dans la représentation proportionnelle, mais cela ne limite pas la proliféra-

tion des partis pendant les élections.<sup>2</sup> Le système uninominal à scrutin majoritaire est également accusé d'empêcher l'entrée des minorités et des femmes au Parlement et de créer un gouvernement autoritaire.<sup>3</sup> Dans le cabinet actuel, qui compte 30 membres, on est parvenu à établir un équilibre entre les deux sexes sans changer de système électoral. Le concept de « représentation descriptive » de la représentation proportionnelle selon lequel l'organe législatif devrait « être le reflet de la nation » est pris en compte, dans la mesure où la politique a effectivement promu des candidats qui étaient issus de segments jusque-là sous-représentés de la société. On ne peut donc pas dire que le système représente mal la volonté du peuple. Le rapport d'une commission royale d'enquête en 1992 a confirmé que l'augmentation de la représentation des minorités et des femmes n'était pas une préoccupation dominante des partis au Canada, bien que les partisans de la représentation proportionnelle militent sans relâche en sa faveur.

## **Représentation proportionnelle**

La représentation proportionnelle est relativement efficace pour convertir les parts de vote en sièges. Toutefois, les seuils officiels et les faibles dimensions des circonscriptions empêchent les partis électoraux marginalisés de devenir des partis législatifs, ce qui a de graves conséquences sur le résultat des systèmes de représentation proportionnelle. Certains allèguent que les systèmes de représentation proportionnelle détruisent le lien qui unit les députés de la Chambre des communes et les électeurs qu'ils représentent dans leur circonscription.<sup>4</sup> La sélection des candidats varie d'un système à l'autre, mais en général, les électeurs reçoivent une seule liste de

---

<sup>2</sup> Jansen, Harold J. « The Political Consequences Of The Alternative Vote: Lessons from Western Canada », *Canadian Journal of Political Science / Revue canadienne de science politique* 37, vol. 03, 2004, p. 647 à 669.

<sup>3</sup> Blais, André, et Oxford University Press. *To Keep Or To Change First Past the Post?* Oxford, Oxford University Press, 2008.

<sup>4</sup> Henderson, Ailsa. « Consequences of Electoral Reform: Lessons for Canada. » *Analyse de politiques*, vol. 32, n° 1, 2006, p. 41 à 58.

candidats choisis par les élites du parti. Très peu de votes gaspillés influent sur la répartition générale des sièges dans la législature. On pourrait même affirmer qu'il y a un compromis : soit on obtient un gouvernement représentatif, soit on obtient un gouvernement solide et stable. Les structures politiques canadiennes sont organisées de manière à protéger l'intérêt des citoyens. Ainsi, supprimer le lien territorial pourrait inciter les électeurs à se désengager.

Les systèmes mixtes proportionnels (SMP) sont considérés comme le « meilleur des deux mondes » (Shugart et Wattenberg, 2001), car ils combinent représentation uninominale de circonscription et proportionnalité des résultats. Les électeurs disposent d'une liste de candidats et d'une liste de partis politiques et peuvent donc choisir un candidat local tout en soutenant un parti différent. Toutefois, le vote de parti sert à déterminer la composition finale du Parlement. La caractéristique du SMP est d'accorder moins d'importance au vote dans la circonscription qu'au vote pour le parti. Ainsi, les sièges remportés ne proviennent pas des votes obtenus dans les circonscriptions, mais des votes accordés aux listes de partis si les proportions de sièges pour la circonscription ne correspondent pas aux proportions des votes obtenus par les partis. Dans les élections à liste fermée, les électeurs ne peuvent pas classer les candidats présents sur la liste. Par conséquent, élire un candidat local ne nécessite pas le même engagement pour le parti du candidat, et des problèmes surviennent lorsque le rôle des représentants élus n'est pas clair. Ce système peut entraîner l'apparition de deux catégories de députés, ce que tous les partis du Canada souhaitent éviter.<sup>5</sup>

---

<sup>5</sup> LeDuc, Lawrence. « Electoral Reform And Direct Democracy In Canada: When Citizens Become Involved », *West European Politics*, vol. 34, n° 3, 5 janvier 2011, p. 551 à 567.

Pour la plupart des Canadiens, le fonctionnement du mécanisme de rapprochement des résultats de la circonscription et des résultats nationaux est obscur. Des études montrent que les électeurs semblent inquiets de la suppression des gouvernements à parti unique et qu'ils soutiennent de moins en moins les gouvernements de coalition qui leur inspirent peu de confiance (Alisa Henderson, 2006, p. 41 à 58). Un système comme la représentation proportionnelle, où les petits partis peuvent uniquement participer à un gouvernement de coalition après une élection, crée un lien de responsabilisation entre les élites des partis et les représentants élus au lieu d'instaurer une relation entre le gouvernement et l'électorat. Dans la représentation proportionnelle, les options avant le vote ne sont pas claires, et les luttes constantes au sein de la législature pour maintenir ou former des coalitions entraînent une certaine instabilité qui empêche la mise en œuvre de nouvelles politiques jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée pour le Parlement. « Il y a peu de relations entre les élections et la formation des gouvernements » [Trad.](Katz, 1997, p. 165 à 167).

Les préférences électorales et les modèles de soutien au Canada montrent que les électeurs sont susceptibles d'abandonner, de manière stratégique, leur principal choix électoral. Le vote stratégique se produit généralement à l'intérieur de groupes idéologiques et rarement entre ces derniers. Par conséquent, à la lumière de ce que nous savons concernant les premiers et deuxièmes choix des Canadiens, le vote stratégique favorise le parti centriste, ce qui limite la prolifération des partis. Les systèmes de représentation proportionnelle encouragent les électeurs qui n'ont pas de préférence claire pour un parti à voter de manière stratégique. Toutefois, ils sont éclipsés par les pratiques de vote stratégique qui déforment la proportionnalité.<sup>6</sup> N'importe quel système électoral peut être déjoué, et les citoyens découvriront comment en un rien de temps.

---

<sup>6</sup> Karp, Jeffrey A. « Political Knowledge About Electoral Rules: Comparing Mixed Member Proportional Systems In Germany and New Zealand. » *Electoral Studies*, vol 25, n° 4, 2006, p. 714 à 730.

## **Vote préférentiel (vote transférable)**

Le vote préférentiel peut séduire les électeurs canadiens, car il s'attaque au problème des députés élus avec le soutien d'une minorité. Dans le cadre du vote préférentiel, si aucun candidat n'atteint un pourcentage de 50 % après le premier tour, le candidat qui a obtenu le moins de votes est retiré de la liste des candidats, et les votes préférentiels qu'il a recueillis sont redistribués aux autres candidats. Le processus se poursuit jusqu'à ce qu'un candidat atteigne 50 %. Le député est élu par une majorité de voix qui comprend la part des suffrages destinés à l'origine à d'autres partis, et il ne s'agit donc pas vraiment d'un appui retentissant. Les autres votes gaspillés (appelés également « votes recyclés ») renvoient au deuxième ou au troisième vote, qui est traité de la même manière que la préférence initiale, ce qui donne lieu à une législature où le nombre de sièges remporté par les partis ne correspond pas au vote initial du peuple. Il s'agit en réalité d'un choix contraint entre les deux principaux candidats, et on peut se demander si une majorité élue après un troisième choix est plus légitime qu'une majorité élue en vertu d'un système majoritaire. « Cela contrevient au principe d'égalité de traitement des électeurs, puisque les préférences subséquentes sont traitées de la même manière que les préférences initiales, ce qui nuit à la légitimité démocratique » [Trad.] (Jansen, Harold J., 2004). Un candidat élu avec 50 % de premiers votes n'est pas différent, d'un point de vue fonctionnel, à un candidat élu en vertu du SUMT.

Le vote préférentiel n'atteint pas l'objectif qui consiste à accroître la participation du public à la politique. Une partie de l'attraction exercée par le vote préférentiel provient du fait que celui-ci favorise une politique consensuelle en encourageant la formation de coalitions, mais l'expérience canadienne offre peu d'exemples permettant d'en arriver à une telle conclusion. Le

vote préférentiel peut jouer un rôle majeur dans les démocraties où, avant son adoption, les partis s'étaient déjà engagés à coopérer lors des élections. Cependant, dans le contexte partisan des systèmes électoraux canadiens, l'adoption de ce vote ne conduirait pas au même comportement politique.<sup>7</sup>

L'adoption du vote préférentiel au Manitoba, en Alberta et en Colombie-Britannique montre que, comme les SUMT, ce système réduit le nombre des partis élus à la législature.<sup>8</sup> Dans ces cas, l'apparition de nouveaux partis électoraux avait poussé les partis dominants à choisir le vote préférentiel pour tenter de contrer leur influence croissante. Il est permis de penser que le vote préférentiel constituait une réponse à l'évolution des régimes des partis, qui avait un effet ambivalent sur la concurrence entre ces derniers, au lieu d'en être la source.

---

<sup>7</sup> Farrell, David M., 2011. *Electoral Systems, A Comparative Introduction 2<sup>e</sup> édition*, Palgrave MacMillan, Hampshire, p. 153 à 171

<sup>8</sup> Gschwend, Thomas et Henk van der Kolk. « Split Ticket Voting In Mixed Member Proportional Systems: The Hypothetical Case Of The Netherlands. » *Acta politica*, vol. 41, n° 2, 2006, p. 163 à 179.

## Conclusion

Les éléments probants dont nous disposons ne permettent pas d'établir s'il faut adopter le vote préférentiel, car ce système ne donnerait pas lieu à une proportionnalité plus grande que le SUMT. Il se peut que le système de représentation proportionnelle nous donne une représentation plus exacte des électeurs, mais si c'est là le seul avantage, nous échangerions un ensemble de maux démocratiques contre d'autres. Un facteur important de la réforme électorale est que le parti dominant tire avantage de la promotion d'une réforme. Il est difficile, pour le principal parti, de résister à la tentation de choisir un système qui lui profitera. Il semble que l'on présente toujours des programmes de réforme non pas parce qu'on souhaite changer de système électoral, mais parce qu'on veut montrer son soutien à une réforme par crainte de représailles électorales si on paraît s'y opposer. Comme les systèmes de vote préférentiel produisent des gouvernements majoritaires, ils peuvent attirer l'attention des partis dominants qui sont moins susceptibles d'adopter un système qui ne garantirait aucune majorité absolue. Les études canadiennes ont montré, au fil du temps, que les gens sont moins susceptibles de considérer les enjeux politiques et les événements du point de vue du parti, ce qui renforce le lien avec la circonscription (Dalton, 2000). Avec des partis principalement ancrés sur le plan régional, le Canada se concentre avant tout sur les intérêts d'une région donnée. Il faut reconnaître, dans un débat politique éclairé sur la réforme électorale au Canada, que ce régionalisme constitue un aspect majeur et que, pour cette raison, les préférences relatives aux systèmes seront moins susceptibles de correspondre aux résultats politiques.